Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 013-211300173-20231113-1132023DEL-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE
Arrondissement d'Arles

MAIRIE
DE
BOULBON
13150

Code Postal : 13150

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Objet de la délibération :
Proposition de recrutement en volontariat territorial en administration.

N°113/2023

Le treize novembre deux mille vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :
BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, SOLINAS Alexandra, MAFFEI Pascal, SCHOENY Michel, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (Pouvoir donné à FROISSART Jany), CATILLON Vincent (Pouvoir donné à Patrick POUSSIN), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Valérie BURAVAND), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BENEDETTI Gilbert).

Absents : MOMPEURT Bernard *(a quitté la salle à 19H00)*, FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique que le gouvernement a mis en place en 2021, le volontariat territorial en administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

Le contrat « VTA » prend la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de projet, de 12 à 18 mois, sur au minimum 75% d'un temps complet. Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA, préalablement validé par les services préfectoraux, est attribuée par l'Etat à la structure accueillante.

Ce dispositif s'adresse en premier lieu aux collectivités locales rurales afin d'apporter un soutien en ingénierie adapté aux besoins des organisations locales, pour faire émerger des projets de développement.

M. le Maire propose de déposer une fiche de candidature pour le recrutement d'un VTA :

- sur une durée de 12 mois à temps complet
- mission de soutien et d'accompagnement pour la mise en œuvre des différents projets de la commune (réhabilitation de deux anciens bâtiments pour création de logements et commerces, projet mobilité douce, élaboration PLU, mise à jour du plan communal de sauvegarde, soutien à la coordination des différents projets communaux, aide au montage des dossiers administratifs et financiers (marchés publics, dossiers de subvention…), veille juridique et financière, participation à la préparation du budget, production des comptes rendus de réunion , création des outils de suivi et tableaux de bords, et toutes autres activités nécessaires à la réalisation des missions de la collectivité et à la continuité du service en lien avec les compétences de l'intéressé.
- le choix de la grille indiciaire et de l'indice seront évalués en fonction du profil du candidat retenu.

Vu le dispositif « Volontaire Territorial Administratif »
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 013-211300173-20231113-1132023DEL-DE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir
OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire, et après en délibéré,

A L'UNANIMITE des personnes présentes,

DECIDE d'ouvrir un poste d'appui juridique, technique et administratif de type « contrat de projet », dans le cadre du dispositif du Volontariat Territorial Administratif, à temps complet, pour une durée de 12 mois à compter de la date d'embauche qui sera décidée par M. le Maire suite au recrutement.
PRECISE que le recrutement a été subordonné à la validation de la candidature de la commune au dispositif VTA par le Préfet des Bouches-du-Rhône ;
DIT que les crédits seront inscrits au budget.
AUTORISE le Maire à solliciter toute aide et à signer tout acte relatif à cet objet.

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance : **Le Maire :**